



Le syndic fait il des erreur de compta ?

Par **Lavud**, le **08/06/2016** à **16:11**

Bonjour,

A l'AG dernière il est noté sur "la situation des copropriétaire au 31/12/2015" que je suis débiteur de 13,83 euros.

Je viens de recevoir un appel pour travaux prévus.

mais en fin de page je vois dans "l'état de mon compte"

dans la colonne "Dépense au 01/01/2016" la somme de 116,17 euros c'est a dire que je dois 116,17 euros le 1er janvier 2016, le 31/12/2015 je devais 13,83 euros et le lendemain je devrai 116,17 euros

J'ai demandé au syndic , j'attends la réponse

Vous ne trouvez pas que c'est comique ?